



Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE  
CONSTRUCTION

---

Numéro : DP 062498 25 00209 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 16 RUE FAIDHERBE 62300 LENS

Monsieur BERNARD FRANCIS

Déposé en mairie le : 29/09/2025

16 RUE FAIDHERBE

Reçu au service le : 07/10/2025

62300 LENS

Nature des travaux: 12181 Modifications diverses de façade et  
couverture

---

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Le bâtiment s'inscrit dans un environnement bâti qui participe à la qualité des abords et à la présentation du monument historique cité ci-après.

Afin de favoriser l'intégration de ce projet situé aux abords du monument précité, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- Le changement des fenêtres devra être réalisé après la dépose complète des dormants existants afin d'éviter une surépaisseur des bâties. La pose 'en rénovation' n'est pas acceptée.
- Les menuiseries des fenêtres seront divisées à l'identique de l'existant: 3 vantaux au RDC et 4 vantaux au R+1.
- La porte existante en bois avec ses éléments en serrurerie et l'imposte vitrée sont cohérentes avec la style de la maison et devront être conservées et restaurées.
- Il conviendrait d'éviter la mise en œuvre de menuiseries blanches, grises ou noires, dont l'aspect neutre et froid nuit au caractère domestique de cette construction d'habitation. Des teintes blanc-cassé, beige, ou légèrement colorées devraient être préférées. Portes et volets peuvent être peints dans un ton plus soutenu de la même teinte que les fenêtres.
- Les coffres de volet roulants devraient être installés à l'intérieur de la construction, non visibles depuis l'extérieur. Les coulisses et la dernière lame devront avoir la même teinte que les menuiseries.
- La couverture de l'extension sera de teinte foncée gris ou brun (et non rouge)

(2) Teintes conseillées pour les menuiseries : Ral 1001, 1013, 1014, 7032, 9002

Fait à Arras



Signé électroniquement  
par Andréa TUDOR-HENON  
Le 07/11/2025 à 14:35

**Architecte des Bâtiments de France**  
**Madame Andreea TUDOR**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ANNEXE :**

Gare situé à 62498|Lens.